

Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre

Les députés ne sauraient être tous présents à la Chambre en même temps. Je fais allusion à la crainte que nos mandants puissent remarquer l'absence par exemple du député de York-Ouest. En fait, de bonnes communications consistent essentiellement à faire comprendre aux gens la vérité, la réalité et non pas à ne pas savoir au juste ce qui se passe.

Je ne me fais pas de souci. A titre de secrétaire parlementaire pour encore cinq mois—fonctions que j'exerce depuis un an et demi déjà—il ne m'est pas possible de poser des questions à la Chambre des communes. Mes électeurs ne me verront pas bondir et poser une question qui mettra le gouvernement dans l'embarras. A cause du volume de travail que m'imposent mes fonctions de secrétaire parlementaire et de la très grande superficie de ma circonscription, je manque souvent des débats auxquels j'aimerais bien participer à la Chambre. Je ne me fais pas de souci quant à l'image que je projeterai. Je puis m'acquitter de mes fonctions tout comme le peuvent tous les autres députés à la Chambre. Je trouverai des occasions d'intervenir dans les débats, quoique à titre de député de l'arrière-ban je ne passerai probablement pas très souvent à la télévision ni à la radio.

N'empêche cependant que les Canadiens commenceront peut-être à comprendre ce qu'il en est de notre pays. Ils commenceront peut-être à comprendre, en entendant diverses opinions émanant de différentes parties du pays, en écoutant divers ministres confrontés à divers dilemmes—car ce qui est bon pour une partie du pays ne l'est pas nécessairement pour une autre—they commenceront à comprendre, dis-je, comment au juste fonctionne notre pays et à quel point le Parlement doit user de compréhension et en arriver à des compromis pour que survive notre pays.

Certes, lorsque le leader du gouvernement à la Chambre parle comme d'une première étape, de télédiffuser et radiodiffuser les débats du Parlement sous la direction de M. l'Orateur afin d'en assurer l'objectivité et, en retour, de permettre aux médias à l'abri de toute influence de choisir ce qu'ils veulent diffuser et montrer puis, comme deuxième étape de présenter quotidiennement, d'une façon ou d'une autre, aux Canadiens les événements qui ont lieu à la Chambre des communes, je suis tout à fait d'accord.

J'aimerais également proposer au leader du gouvernement à la Chambre, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, que nous étudions le plus tôt possible la question de la télédiffusion et de la radiodiffusion des réunions des comités de la Chambre des communes ou, du moins, pour commencer, de rendre disponibles les bandes vidéo de ces séances. Je ne vois pas de meilleure façon de montrer aux Canadiens comment les députés de tous les partis essaient consciencieusement de perfectionner les lois et de défendre les droits de leurs commettants. Comme il s'agit d'un processus permanent, les députés pourraient ainsi faire montre de leurs connaissances spéciales acquises auprès de leurs mandants ou tirées de leur bagage professionnel. J'espère que la diffusion des réunions des comités sera bientôt réalité, si cette motion est adoptée.

J'ai décelé, dans le discours du leader de l'opposition officielle à la Chambre, énormément d'appréhensions, de craintes, sur toute cette question. Je dois dire que j'ai été profondément déçu de l'entendre parler de la sorte aujourd'hui, lui qui s'active tant à faire des discours à la Chambre et à affirmer sa foi dans le régime canadien. Il me semble tout aussi insensé de

[M. Fleming.]

s'opposer à la télévision, à la radiodiffusion des séances de la Chambre des communes, qu'il l'aurait été pour la civilisation d'il y a des milliers d'années, de s'opposer à la roue ou, de fait, à l'apprentissage aux langues pour permettre aux hommes de communiquer entre eux.

Des voix: Bravo!

M. Fleming: Notre civilisation actuelle, les pressions de notre société sont telles qu'il est fondamental pour nous de chercher à soulager les pressions, les fardeaux et la confusion dont souffrent le public au Canada, en le mettant en contact direct avec les problèmes du pays, des diverses régions du pays, comme aussi avec l'attitude du gouvernement et celle de l'opposition. Je prétends, convaincu que c'est un fait, que cela ne se fait pas sous le régime actuel.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Churchill (M. Smith)—Les affaires indiennes—Le déménagement des bureaux ministériels à Hull; le député de Humber Saint-Georges-Sainte-Barbe—La recherche et le sauvetage; le député de York-Simcoe—Les finances.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'OPPORTUNITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ALLOCATION UNIVERSELLE DE CÉCITÉ

M. Paproski: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que l'on s'entend pour reporter les motions n^{os} 4 et 7 et passer à la motion n^o 8 inscrite au nom du député de Selkirk (M. Whiteway).

L'Orateur suppléant (M. Turner): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Dean Whiteway (Selkirk) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir une allocation universelle de coût de cécité, à l'intention des personnes légalement tenues pour aveugles, d'un montant mensuel minimal de deux cents dollars qui serait indexé annuellement, selon l'indice des prix à la consommation.

—Monsieur l'Orateur, c'est un grand honneur pour moi de présenter cette motion qui ne semble pas donner matière à débat et qui devrait être acceptée par le gouvernement même si, au cours des années, il s'est peut-être refusé à envisager l'idée d'une allocation pour cécité, d'un impôt sur le revenu négatif ou même d'un niveau minimum de subsistance pour ceux qui sont considérés aveugles au sens de la loi.

• (1700)

Avant de faire l'historique de ce problème, j'aimerais vous lire trois articles préliminaires que je n'ai pas inclus dans ma